

Délibération du Conseil d'Administration N°2022-100-1

Effectif des formations initiales Et des formations spécialisées 2023-2024

Vu le décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture qui précise dans son article 8 que le Conseil d'Administration délibère notamment sur les conditions d'admission des étudiants.

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

L'effectif prévisionnel total de l'ENSAP Bordeaux de 1043 étudiants, dont le détail par formation est annexé, est approuvé pour l'année universitaire 2023-2024.

Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.
Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaires.

Fait à Talence, le 6 octobre 2022

Le président du conseil d'administration

Jean Jacques SOULAS



EFFECTIFS PREVISIONNELS 2023-2024

ARCHITECTURE	Effectifs 22/23	effectifs promo 23/24	dont Parcoursup	dont VAE	dont DAP	dont Transferts	Dont % de redoublants et aménagements d'études
L1	103	110	90	18			7%
L2	107	110					
L3	108	125					19%
M1	98	110				17	
M2	168	166					53%
TOTAL	584	621					

Commentaires :

Le taux de redoublement des L2 n'est pas significatif car le règlement des études ne prévoit pas un redoublement complet. Ils sont donc inscrits dans l'année suivante.

En Master, il faut tenir compte des départs et des arrivées en transfert. Le taux de redoublement dans le Master correspond en réalité aux étudiants qui valident leur année en deux ans pour des raisons personnelles (stages longs, césures, mobilités)

PAYSAGE	Effectifs 22/23	Effectifs promo 23/24	dont parcoursup	dont admission sur titres CPEP2	dont concours commun int DEP1	dont concours commun ext DEP1	dont admissions sur titres DEP2	%redoublement /abandon/césure sur les 3 dernières années
CPEP1	25	30	30					
CPEP2	32	30		0				19%
DEP1	45	36			30	6		
DEP2	31	45					0	
DEP3	49	32						40%
TOTAL	182	173						

Commentaires :

Concours DEP1 int : 30 (32 inscrits en CPEP2 en 2022/2023 - les redoublants potentiels)

Concours DEP1 ext : 6 places (taux mini de 20%)

Effectif DEP3 23/24 : 32 étudiants car 31 dep2 + 1 retour de césure

L'effectif prévisionnel 23/24 tel qu'il est présenté a été construit en lien avec les commissions ARSOE et VAE.

Formations Spécialisées	effectifs prévisionnels 23-24	Informations complémentaires
Doctorat	35	Hypothèse basée sur les inscriptions de l'année N
DPEA RBW	20	Minimum 15 inscrits
HMONP	60	Maximum capacitaire et d'encadrement hors inscrits pour la soutenance (VAE de la MSP)
CIEPT	20	Minimum 10 maximum 20 Convention UBM Tianjin Chengdu
Master ACCAU	20	Minimum 15 inscrits – Co-accrédité UB
Master IATU UPEPT	15	Minimum 10 maximum 20 Convention UBM (accueillis en projet)
Master IATU UPSMO	25	Convention UBM (accueillis en TD)
TOTAL	195	

Mobilités entrantes	54	51 architecture et 3 paysage
----------------------------	-----------	------------------------------

EFFECTIF TOTAL INSCRITS	1043
--------------------------------	-------------